



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service de l'Environnement,
de la Forêt et de la Sécurité
Routière

Unité Environnement -
Energies

Dossier suivi par :
Bernard Kibkalo

Tél : 04.68.51.95.23

E-mail : bernard.kibkalo
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 26 DEC. 2012

ARRETE PREFCTORAL n° 2012361-0015

relatif au classement sonore des voies communales
dans le département des Pyrénées-Orientales.

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R 111-4-1, R 111-23-1 à R 111-23-3 ;

Vu le code de l'Environnement et notamment l'article L 571-10,et ses articles R571-32 à R571-43 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R 111-1, R 111-3-1, R123-13, R123-14,R123-22, R123-23-3 ;

Vu la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14 ;

Vu le décret n°95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L 111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et leurs équipements ;

Vu les décrets n°95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures des transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu les trois arrêtés ministériels du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement, de santé et dans les hôtels ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 27 novembre 1998 et du 9 janvier 2006 relatifs au classement des infrastructures de transports terrestres et déterminant l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit à leur voisinage ;

Vu l'avis des maires des communes concernées, suite à leur consultation en date du 9 aout 2012 ;

Considérant que l'article 13 de la Loi du 31 décembre 1992 susvisée a posé les principes de la prise en compte des nuisances sonores pour la construction de bâtiments à proximité des infrastructures de transports terrestres, sur la base du classement de celle-ci au titre du bruit ;

Considérant la nécessité de réexaminer les bases techniques de certains des arrêtés en vigueur et d'intégrer les évolutions en terme de croissance de trafic, de vitesses autorisées, de caractéristiques géométriques des voies ou des infrastructures nouvelles bruyantes dans les Pyrénées-Orientales ;

Considérant que, dans le département des Pyrénées-Orientales, il a été choisi de découper ou de regrouper les infrastructures concernées, existantes ou en projet, dans les conditions suivantes :

- Classement des voies ferrées,
- Classement de l'autoroute A9,
- Classement des routes nationales,
- Classement des routes départementales,
- Classement des voies communales,

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées-Orientales,

A R R E T E

Article 1er : Les arrêtés préfectoraux du 27 novembre 1998 et du 9 janvier 2006 susvisés sont abrogés.

Article 2 : Les dispositions de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 susvisé sont applicables dans le département des Pyrénées-Orientales aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées en annexe 2 et représentées sur le plan joint en annexe 1.

Article 3 : Les tableaux en annexe 2 donnent, pour chaque infrastructure concernée :

- le numéro de tronçon,
- l'origine du tronçon,
- la fin du tronçon,
- le classement dans une des cinq catégories définies dans l'arrêté susmentionné (voir article 5 du présent arrêté),
- le type de « tissu » dans lequel elle se situe.

Un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre de chaque voie classée. Sa largeur correspond à la distance mentionnée dans le tableau ci-après, reportée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée de la voie.

Article 4 : Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique, à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés, doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux décrets n° 95-20 et 95-21 du 9 janvier 1995 susvisés et à leurs arrêtés d'application.

Article 5 : Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte, pour la détermination de l'isolation acoustique des bâtiments à construire, et inclus dans les secteurs affectés par le bruit sont les suivant :

Catégorie	Secteur affecté par le bruit de part et d'autre	Niveau sonore au point de référence, en période diurne en dB(A)	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne en dB(A)
1	300m	83	78
2	250m	79	74
3	100m	73	68
4	30m	68	63
5	10m	63	58

Ces niveaux sonores sont évalués en des points de référence situés, conformément à la norme NF S 31-130 « Cartographie du bruit en milieu extérieur », à hauteur de 5 mètres au dessus du plan de roulement et :

- à 2 mètres en avant de la ligne moyenne des façades pour les rues en « U »
- à une distance de l'infrastructure de 10 mètres, pour la voie en tissus ouvert (distance mesurée à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche). Ces niveaux sonores sont alors augmentés de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre, afin d'être équivalents à un niveau en façade. L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Les notions de rues en U et de tissu ouvert sont définies dans la norme citée précédemment.

Conformément au décret n°95-21 susvisé, les bâtiments à construire dans les secteurs affectés par les bruits et mentionnés à l'article 1 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs, déterminé selon l'arrêté ministériel du 30 mai 1996 susvisé.

Cet isolement est déterminé, soit de manière forfaitaire par une méthode simplifiée dont les modalités sont définies à l'article 6 de l'arrêté ministériel du 30 mai 1996, soit de manière spécifique sous la responsabilité du maître d'ouvrage du bâtiment à construire, par un calcul conforme aux modalités définies à l'article 7 du même arrêté.

Article 6 : Les périmètres des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, qui sont affectés par le bruit, devront être reportés à titre d'information dans les documents d'urbanisme en vigueur, conformément aux dispositifs des articles R 123-13 et R 313-11 du code de l'urbanisme.

Le classement des infrastructures de transports terrestres et les secteurs affectés par le bruit ainsi que la référence du présent arrêté préfectoral et la mention des lieux où cet arrêté peut être consulté, devront figurer dans les annexes des documents d'urbanisme, conformément à l'article R 123-14 du code de l'urbanisme.

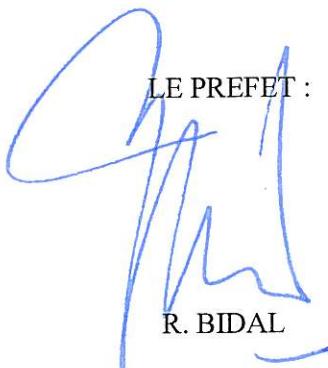
Conformément aux dispositions de l'article R 410-12 du code de l'urbanisme, le certificat d'urbanisme informera le demandeur, lorsqu'il y aura lieu, que son terrain se trouve dans le secteur affecté par le bruit d'une infrastructure de transports terrestres bruyante.

Ce dispositif a vocation à informer le maître d'ouvrage du bâtiment, de l'existence de secteurs affectés par le bruit, dans lesquels il lui appartient de respecter les règles de construction définies par les arrêtés préfectoraux en matière d'isolation acoustique.

Article 7 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, les Sous-Préfets territorialement compétents, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales, les Maires des communes concernées, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

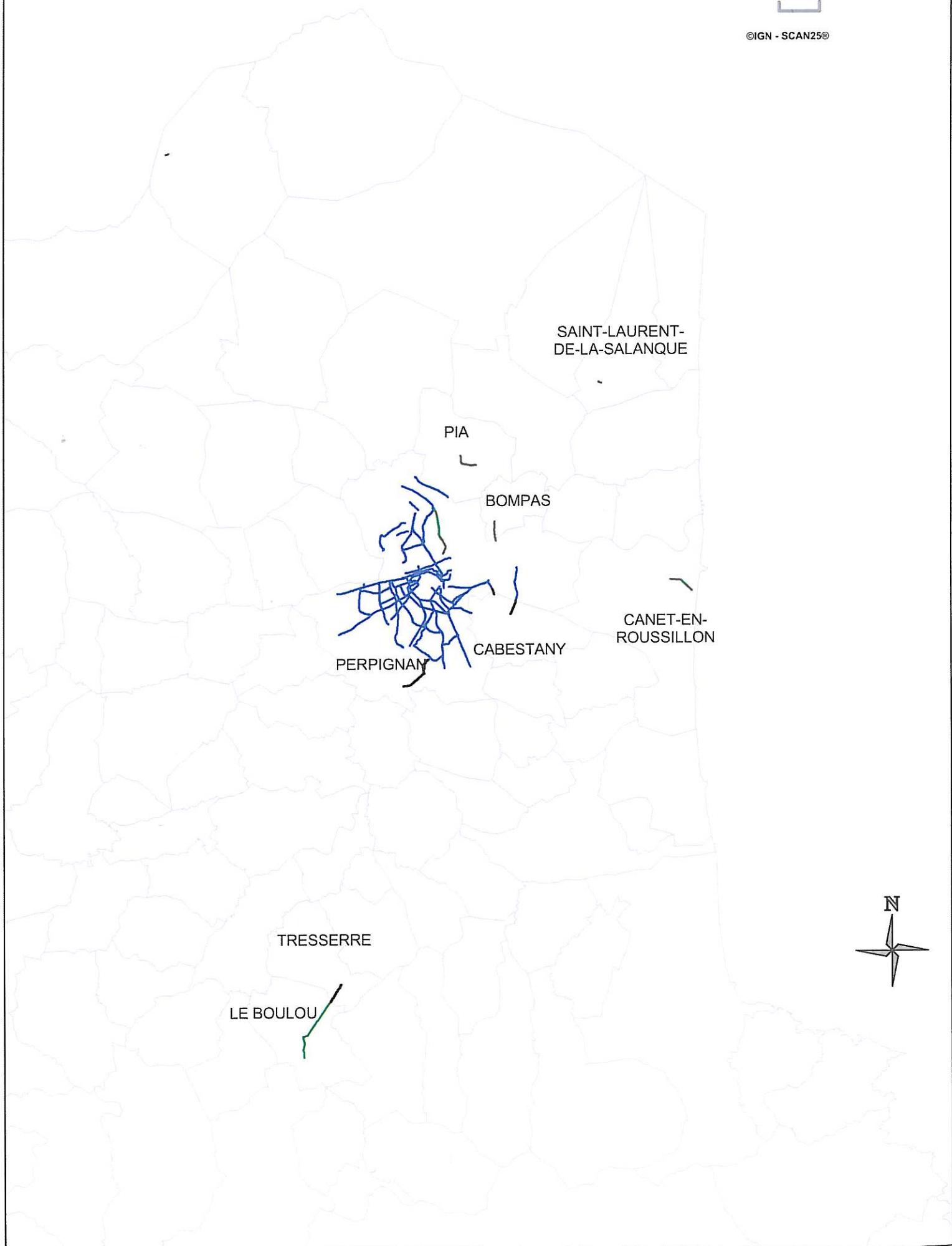
Article 9 : Le présent arrêté est applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du Département des Pyrénées-Orientales et de son affichage en mairie des communes concernées.

LE PREFET :

R. BIDAL

Annexe 1 : Voies Communales

2 km

©IGN - SCAN25®



Annexe 2 - Voies communales

Infrastructure	Nom _{français}	Nomenclature	Origine_français	Fin_français	Catégorie	Largur	Tissu urbain
Rocade est	R _{est} _1	Rocade est	X giratoire RD 82	X RD 1	3	100 m	Tissu ouvert
Perpignan 1	VCP_1.1	Bd Marius Berliet	X avenue du Languedoc	X avenue de la Salarque	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_1.2	Rue Jean-Baptiste Biot	X avenue du Languedoc	Route de Perpignan	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_1.3	Rue Bugatti	X avenue de l'Industrie	X rue Georges Latill	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_1.4	Avenue Virgile Diaz	Place Léonardier	X avenue Paul Gauguin	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_1.5	Avenue Paul Gauguin_1	X avenue de la Salarque	X avenue Virgile Diaz	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_1.6	Avenue Paul Gauguin_2	X avenue Virgile Diaz	X chemin de la Poudière	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_1.7	Chemin de Néguiebus	X RD 900 - Péñéfrante Nord - échangeur St Estève	X rue du sacré Cœur	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_1.8	Carrefour dénivellé J. Perrin et péñéfrante Nord	X échangeur RD 900 - Péñéfrante nord	X avenue du Languedoc	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_1.9	Avenue Paul Gauguin	X chemin du sacré Cœur	X avenue Marcial Joffre	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_1.10	Chemin de la Poudière	X RD 1 - avenue de la Salarque	X avenue Paul Gauguin & avenue Emile Roudyre	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_1.11	Chemin de Torremilla	X RD 14 RD 117	X rue Pierre Goujon	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_1.12	Av Docteur Albert Schweitzer	X chemin de Torremilla	X chemin du Sacré Cœur	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_1.13	Rue Diego Vélezquez	X avenue de l'Industrie	X avenue du Languedoc	4	30 m	Tissu ouvert
Perpignan 2	VCP_2.1	Boulevard Jean Bourrat_1	X rue Élie Delcros	X allée Louis Prat	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_2.2	Av Général Leclerc_1	X rue Jean Payra	X rue Marguerite Jauzent	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_2.3	Av Général Leclerc_2	X rue Marguerite Jauzent	Théâtre de l'Archipel	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_2.4	Cours Palmarole	Place de la Résistance	Giratoire de la Méditerranée	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_2.5	Rue Marguerite Jauzent	Giratoire de la Méditerranée	Giratoire de la Têt	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_2.6	Avenue Joseph Rous	Giratoire de la Méditerranée	X avenue de Grande Bretagne	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_2.7	Rue Jean Vieille-dent	X boulevard A. Briand	Place Jean Moulin	5	10 m	Tissu ouvert
	VCP_2.8	Rue Waldeck Rousset	X rue Élie Delcros	X avenue Guymener	3	100 m	Rue en U
	VCP_2.9	Bd Wilson	Place de la Victoire	Place de la Victoire	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_2.10	Bd Aristide Briand_1	X rue Vieille-dent	X rue Waldeck Rousset	3	100 m	Rue en U
	VCP_2.11	Bd Aristide Briand_2	X rue Claude Bernard	X allée Louis Prat	3	100 m	Rue en U
	VCP_2.12	Cours Louis de Lassus_1	X allée Louis Prat	X rue des Pervenches	5	10 m	Tissu ouvert
	VCP_2.13	Cours Louis de Lassus_2	X rue des Pervenches	X avenue Rosette Blanc	5	10 m	Tissu ouvert
	VCP_2.14	Cours Louis de Lassus_3	X bd Wilson	X avenue Général Leclerc	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_2.15	Place de la Résistance	Pont Joffre	Place de la Résistance	2	250 m	Rue en U
	VCP_2.16	Rue Jean Payra	Place de la Résistance	X rue Jean Payra	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_2.17	Rue des Variétés	X avenue de Bompas	X rue des Variétés	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_2.18	Pont Joffre	X allée Louis Prat	bd Anatole France	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_2.19	Boulevard Jean Bourrat_2					
Perpignan 3	VCP_3.1	Rue Jean Giono	X chemin St Roch	X rue Ernest Renan	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_3.2	Rue Edouard Bourdet	X avenue Jean Giono	X rue Henri Bergson	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_3.3	Rue Frédéric Mistral	X boulevard Anatole France	X RD 22E - Avenue Jean Mermoz	5	10 m	Tissu ouvert
	VCP_3.4	Rue Isdoré	X avenue Jean Mermoz	X rue Edgard Degas	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_3.5	Rue Nature	X rue Edgard Degas	X avenue Albert Camus & rue Ernest Renan	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_3.6	Rue Camus	X avenue Guymener	X rue Nature	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_3.7	Avenue Guymener_2	X avenue Jean Mermoz	X avenue Camus & Roussacu	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_3.8	Avenue Guymener_3	X avenue Camus & Roussacu	giratoire du Pou de la Colobrèses	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_3.9	Avenue Guymener_4	giratoire du Pou de la Colobrèses	X route d'Argelès	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_3.10	Chemin de San Vicenç_1	X avenue Jean Mermoz	X rue Charles Nodier	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_3.11	Chemin de San Vicenç_2	X rue Charles Nodier	X rue Ernest Renan	5	10 m	Tissu ouvert
	VCP_3.12	Rue Ernest Renan	X chemin San Vicenç	X chemin St Roch	2	250 m	Rue en U
	VCP_3.13	X rue Ernest Renan	X avenue Jean Giono	X avenue Jean Giono	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_3.14	X avenue Jean Giono	giratoire du Pou de la Colobrèses	giratoire du Pou de la Colobrèses	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_3.15	Chemin St Roch_3	giratoire du Pou de la Colobrèses	giratoire Flandre Dunkerque	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_3.16	Avenue Rosette Blanç_-1	X bd Jean Bourrat	X rue Frédéric Mistral	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_3.17	Avenue Rosette Blanç_-2	X rue Frédéric Mistral	échangeur rocade St. Jacques	3	100 m	Tissu ouvert
Perpignan 4	VCP_4.1	Avenue Paul Alday_1	X chemin de la Fauchille	X avenue de la Côte Raduse	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_4.2	Avenue Paul Alday_2	X avenue de la Côte Raduse	X avenue du Docteur Alexis Carrel	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_4.3	Avenue Paul Alday_3	X avenue du Docteur Alexis Carrel	X avenue du Maréchal juin	3	100 m	Tissu ouvert

Annexe 2 - Voies communales

Infrastructure	Nom branche	Nomenclature	Origine_françan	Fin_françan	Category	Largur	Tissu urbain
VCP_44		Av de la Côte Radieuse	X avenue P. Alduy	X route d'Elne	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_45		Avenue Albert Einstein	X chemin de la Faucille	Giratoire Guy-Lussac	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_46		Chemin de la Faucille_1	X avenue Paul Alduy	Giratoire RD 914 - Nas Rous	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_47		Chemin de la Faucille_2		giratoire concessions	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_48		Chemin de la Faucille_3 & Chemin de la Passio Vella_1	X chemin Passio Vella	X avenue Alfred Sauvy	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_49		Rue René Cassin	X chemin Passio Vella	giratoire René Cassin - avenue d'Espagne	1	100 m	Tissu ouvert
VCP_410		Avenue Alfred Sauvy	X chemin Passio Vella	X avenue Paul Alduy	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_411		Chemin de la Passio Vella_2	X avenue Maréchal Juin	X rue René Cassin	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_412		Avenue du Maréchal Juin_1		Giratoire des Baléares	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_413		Avenue du Maréchal Juin_2	X chemin Passio Vella	X chemin Passio Vella	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_414		Avenue du Maréchal Koenig	X avenue Paul Alduy	Giratoire Flandre Dunkerque	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_415		Avenue Carcassonne		X avenue du Maréchal Juin	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_416		Avenue du Général Guillaud		Giratoire de la Croix Rouge	2	250 m	Rue en U
VCP_417		Boulevard Henri Poincaré		X avenue PE Brousse	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_418		Avenue Pierre Cambon		Giratoire Flandre Dunkerque	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_419		Avenue Kennedy		Giratoire RD 22C	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_420		Avenue d'Argelès sur Mer & route d'Elne_1		Giratoire du Més Roura	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_421		Route d'Elne_2		Giratoire des Boïères	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_422		Avenue du Général Guillaud		Giratoire René Cassin - avenue d'Espagne	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_423		Avenue d'Espagne_1		Giratoire du 18 juin 1940	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_424		Avenue d'Espagne_2		Giratoire des Arcades	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_425		Avenue d'Espagne_3		Giratoire du Docteur Talairach	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_426		Avenue Léon Jean Grégory	X RD 914	X giratoire RD 914	4	30 m	Tissu ouvert
Perpignan 5							
VCP_51		Avenue Marcelin Alber†		X avenue Victor Dalbiez	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_52		Avenue Victor Dalbiez_1		Giratoire du Serrat d'en Vaqueur	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_53		Avenue Victor Dalbiez_2	X rue de Belfort	X rue de Belfort	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_54		Avenue Victor Dalbiez_3	X rue Renaudel	X avenue Julien Panchot & rue Foch	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_55		Avenue de Belfort_1	X avenue Julien Panchot	X avenue du Comigou	3	100 m	Rue en U
VCP_56		Avenue de Belfort_2	X avenue du Comigou	X avenue Victor Dalbiez	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_57		Avenue Charles Déperet		Giratoire A. Domenech	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_58		Chemin de Mailloles	X avenue Victor Dalbiez	X rue Jean Laffan	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_59		Avenue du Docteur JL Torrelles_1		X giratoire rue de l'abbé Pierre	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_510		Rue Paul Renaudel	X avenue Julien Panchot	X avenue Victor Dalbiez	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_511		Avenue Julien Panchot_1	X avenue Victor Dalbiez	X rue du Président Doumer	3	100 m	Rue en U
VCP_512		Avenue Julien Panchot_2	X rue du Président Doumer	X rue Paul Renaudel	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_513		Avenue Julien Panchot_3	X rue Paul Renaudel	X blvd St Assiscle	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_514		Avenue Julien Panchot_4	X chemin du Pas de la Paillie	X chemin du Pas de la Paillie	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_515		Avenue Julien Panchot_5	X avenue Victor Dalbiez	Giratoire de Hanbourg	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_516		Allée de Bocchus	X avenue Victor Dalbiez	X rue Jean de la Bruyère	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_517		Boulevard Nungesser et Coli	X rue Jean de la Bruyère	Giratoire René Cassin	3	100 m	Tissu ouvert
Perpignan 6							
VCP_61		Boulevard Clémenceau_1		X avenue des Palmiers	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_62		Boulevard Clémenceau_2	X biel du Lyzée	Place de Catalogne	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_63		Avenue du Lyzée	X biel des Pyrénées	X avenue J. Panchot	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_64		Quai Saïdi Carnot	Place Arago	Place de la Victoire	5	10 m	Tissu ouvert
VCP_65		Cours Lazare Escarquiel_1	Pont Arago	Place de Catalogne	2	250 m	Rue en U
VCP_66		Boulevard des Pyrénées	X avenue du Lyzée	--> boulevard des Pyrénées	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_67		Boulevard Félix Mercader	X rue du Maréchal Foch	X rue du Maréchal Foch	2	250 m	Rue en U
VCP_68		Rue Paul Courty	Place Jean Payra	X blvd Georges Clemenceau	3	100 m	Rue en U
VCP_69		Avenue du Maréchal Foch_1	X avenue du Lyzée	X boulevard des Pyrénées	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_610		Avenue du Maréchal Foch_2	X boulevard des Pyrénées	Place Arago	3	100 m	Rue en U
VCP_611		Quai de Latrre de Tassigny	X rue de Sully	X rue de Sully	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_612		Quai de Barcelone	X blvd Henri Poincaré	X blvd Henri Poincaré	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_613		Place Arago	X quai de Latrre de Tassigny	X cours Lazar Escarquiel	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_614		Place Catalogne_1	X rue du Général Legrand	Place Jean Payra	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_615		Cours de Catalogne_2	X cours Lazar Escarquiel	Place Jean Payra	3	100 m	Tissu ouvert

Annexe 2 - Voies communales

Infrastructure	Nom étrançon	Origine_étrançon	Fin_étrançon	Catégorie	Longeur	Tissu urbain
VCP_6.17	Place Jean Payra	Place de Catalogne	--> rue de la République	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_6.18	Rue de la République	place J. Payra	Place Job	3	100 m	Rue en U
VCP_6.19	Rue du 4 Septembre	Place Job	X rue JS. Bach	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_6.20	Rue Gabriel Péri	X rue JS. Bach	X quai Vauban	4	30 m	Tissu ouvert
Perpignan 7						
VCP_7.1	Avenue Boussiron	X avenue Général Jean Grilles	X rue Charles Blanc	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_7.2	Rue Denis Diderot	Giratoire des Jardins St Jacques	X rue des Pervenches	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_7.3	Avenue Général Jean Grilles_1	giratoire du Clos Barret	X rue Paul Rubens	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_7.4	Avenue Général Jean Grilles_2	X rue Paul Rubens	X avenue Jean Mermoz	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_7.5	Rue Paul Rubens	X avenue Jean Mermoz	X avenue du Général Jean Gilles	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_7.6	Boulevard de la France Libre_1	échangeur Pont Arago	Giratoire de la Tête	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_7.7	Boulevard de la France Libre_2	Giratoire de la Tête	Giratoire des Coquelicots	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_7.8	Boulevard de la France Libre_3	Giratoire des Coquelicots	Giratoire des Platanes	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_7.9	Rue des Coquelicots	Rue des Coquelicots	X rue des Minosas	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_7.10	Avenue des Pervenches	Chemin de la Roseraie_1	Cours Marie-Louis de Lassus	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_7.11	Chemin de la Roseraie_1	échangeur RD 617A	entrée centre commercial	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_7.12	Chemin de la Roseraie_2	entrée centre commercial	X rue Maurice Trintignant	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_7.13	Chemin de la Roseraie_3	X rue Maurice Trintignant	Limite Perpignan/Cabestany	4	30 m	Tissu ouvert
Perpignan 8						
VCP_8.1	Avenue de l'Abbé Pierre	X avenue du Docteur Torrelles	X bid St Assiscle	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_8.2	Rue Pascal-Marie Agasse_1	X avenue de la Massane	X rue Jules Soloum	5	10 m	Rue en U
VCP_8.3	Rue Pascal-Marie Agasse_2	X rue Jules Soloum	X bid St Assiscle	4	30 m	Rue en U
VCP_8.4	Boulevard du Conflent	X avenue de Grande Bretagne	X avenue du Général de Gaulle	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_8.5	Rue Georges Courteline	X avenue du Général de Gaulle	X quai de Hanovre	3	100 m	Rue en U
VCP_8.6	Rue Henri Ribère	X quai de Hanovre	X avenue Julien Panchat	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_8.7	Avenue du Général de Gaulle	X boulevard du Conflent	Place des Catalogne	3	100 m	Rue en U
VCP_8.8	Avenue du Général de Gaulle_1	Pont Arago	X avenue Joseph Rous	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_8.9	Avenue de Grande Bretagne_2	X avenue Joseph Rous	X rue Claude Martyn	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_8.10	Avenue de Grande Bretagne_3	X rue Claude Martyn	X bid du Conflent	2	250 m	Rue en U
VCP_8.11	Avenue de Prades_1	X bid du Conflent	X bid St Assiscle	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_8.12	Avenue de Prades_2	X boulevard du Conflent	X avenue du Docteur Torrelles	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_8.13	Avenue de Prades_3	X avenue du Docteur Torrelles	giratoire EDF & Clinique St Pierre	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_8.14	Avenue de Prades_4	giratoire EdF & Clunyque St Pierre	X chemin du Foulon	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_8.15	Avenue de Prades_5	X chemin du Foulon	giratoire RN 116	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_8.16	voie reliant l'avenue de Prades au bd Edmond Michellet	X RD 900 - bd Edmond Michellet	X avenue de Prades	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_8.17	Chemin du Foulon_1	X avenue de Prades	X rue PM. Agasse	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_8.18	Chemin du Foulon_2 et chemin du Passage du Pas de la Poille	X rue PM. Agasse	X rue Julian Panchat	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_8.19	Av de la Massane	X avenue de Prades	X rue PM. Agasse	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_8.20	Avenue du Docteur JL Torrelles_2	X giratoire rue de l'abbé Pierre	X rue PM. Agasse	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_8.21	Boulevard St Assiscle_1	X avenue de Prades	X rue PM. Agasse	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_8.22	Boulevard St Assiscle_2	X rue PM. Agasse	X rue Fresnel	5	10 m	Tissu ouvert
VCP_8.23	Boulevard St Assiscle_3	X rue Fresnel	X rue de l'abbé Pierre	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_8.24	Boulevard Desnoyes_1	X rue PM. Agasse	X avenue Julian Panchat	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_8.25	Boulevard Desnoyes_2	X rue des Oiseaux	X quai Alfred Nobel	3	100 m	Rue en U
VCP_8.26	Rue Paul Massot	X quai Alfred Nobel	X avenue Julian Panchat	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_8.27	Rue Président Doumer	X chemin du Foulon	X avenue de la Massane	4	30 m	Tissu ouvert
Perpignan 9						
VCP_9.1	Rue Jean Bart	X avenue Joffre	X avenue Emile Roudyre	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_9.2	Boulevard Desnoyes_1	échangeur RD 900	giratoire du Grand Vivier	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_9.3	Boulevard Desnoyes_2	giratoire du Grand Vivier	Place de Lancaster	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_9.4	Rue des Oiseaux	X bid Desnoyes	X avenue Joffre	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_9.5	avenue E. Roudyre	X chemin du Poudrière	X avenue du Palais des Expositions	3	100 m	Tissu ouvert
V-C_Gonet	Avenue de la Méditerranée_1	X RD 31 - avenue du palais des expositions	X boulevard de la France Libre	4	30 m	Tissu ouvert
VCCn_2	Avenue de la Méditerranée_2	giratoire RD 617 - RD 81A	échangeur du port	4	30 m	Tissu ouvert
V-C_Fia	Avenue de Rivesaltes & François Arago	nouveau pont	Place de la Méditerranée	4	30 m	Tissu ouvert
		X RD 12	giratoire RD 76	4	30 m	Tissu ouvert

Annexe 2 - Voies communales

Infrastructure	Nom étronçon	Origine_étronçon	Fin_étronçon	Catégorie	Largeur	Tissu urbain
VCPia_2	Avenue jules Ferry & Victor Hugo	giratoire RD 76	X RD 12	4	30 m	Tissu ouvert
V-C Bompas	Avenue de la Têt - Passage à gué	giratoire RD 31	échangeur RD 617	4	30 m	Tissu ouvert
V-C Cabestany	Traverse de cabestany & Chemin de St Gaudérique	X rue Henri Bergson	giratoire RD 22C - Mos Guérindo	4	30 m	Tissu ouvert
VCCab_1	Chemin du Mas Anglade	X rue Charles blanc	X RD 22C	1	100 m	Tissu ouvert
VCCab_2	Chemin du Château Roussillon	Limite Perpignan/Cabestany	X RD22	4	30 m	Tissu ouvert
VCCab_3						
V-C Le Boulu	Ancienne Rd 900	Limite le Boulu/Tresserre	giratoire gendarmerie & CC	3	100 m	Tissu ouvert
VCBoul_1	Ancienne Rd 900	giratoire gendarmerie & CC	E/S Le Boulu	3	100 m	Tissu ouvert
VCBoul_2	Ancienne Rd 900	E/S Le Boulu	X avenue Léon Grégory	4	30 m	Tissu ouvert
VCBoul_3	Ancienne Rd 900	X ancienne Rd 900	X rue des Pyrénées	3	100 m	Rue en U
VCBoul_4	Ancienne Rd 900	X avenue Jean Grégory	X rue du Général Sarrail	3	100 m	Rue en U
VCBoul_5	Ancienne Rd 115 - avenue Général de Gaulle	X rue des Pyrénées	X rue des Pyrénées	3	100 m	Rue en U
VCBoul_6	Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny_1	X rue du Général Sarrail	X avenue du Maréchal Foch	3	100 m	Rue en U
VCBoul_7	Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny_2	X rue des Pyrénées	E/S Le Boulu	3	100 m	Rue en U
VCBoul_8	Ancienne Rd 900	X avenue du Maréchal Foch	échangeur RD 618	3	100 m	Tissu ouvert
VCBoul_9	Ancienne Rd 900	E/S Le Boulu				
V-C St Laurent de la Sq	Rue Jules Ferry	X RD 11 - avenue Alsace Lorraine	X RD 90 - rue Urbain Parret	3	100 m	Rue en U
V-C Tresserre	VCtress_1	Ancienne Rd 900	giratoire gendarmerie & CC	3	100 m	Tissu ouvert
			Limite le Boulu/Tresserre			